

1. *Débitrice*: **COVADIS SA**, ch. du Pont-du-Centenaire 109,
1228 Plan-les-Ouates
2. *Concordat confirmé le*: 07.07.2005
3. *Remarques*: Le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a homologué le concordat dividende proposé par COVADIS SA le 31 mai 2005.
A arrêté le cours des intérêts au 30 octobre 2002.
A chargé Me Peter Pirkel, commissaire au sursis, de la surveillance des opérations d'exécution du concordat.
A condamné COVADIS SA au paiement des honoraires et frais du commissaire engagés pendant la durée et du sursis et en vue de la surveillance de l'exécution du concordat.
A ordonné la publication du présent jugement dans la FAO et la FOSC, aux frais de la requérante.
A condamné COVADIS SA à acquitter un émolument de CHF 400.-.
A débouté la requérante de toutes autres conclusions.

Tribunal de première Instance de Genève
1211 Genève 3

(02973270)